La vie politique à Athènes au Vème siècle avt J.-C.

Introduction:

Les Athéniens sont les premiers à mettre en application le régime de la démocratie.

Cependant, seuls ceux qui ont le statut de « citoyens » participent à la vie publique et ils sont peu nombreux.

I La naissance de la démocratie

L'histoire de la démocratie (δημοκρατία) athénienne commence en 507 av. J-C avec les réformes fondamentales de Clisthène et se termine en 338 avec la soumission complète de la cité au roi de Macédoine.

Cette politique donne tout le pouvoir au peuple -demos/ $\delta \tilde{\eta} \mu o \zeta$ -, ou plus exactement à la communauté des citoyens. Avec quelques ajustements et au prix de plusieurs crises graves, ce régime politique a réglé la vie de la cité pendant près de deux siècles.



<u>Le Parthénon</u> (photo MSM) [image : http://www.musagora.education.fr/citoyennete/citoyennete/r/historique-pericles.htm]

II La citoyenneté

À Athènes vivent plusieurs catégories d'habitants.

On compte:

- les citoyens.
- les femmes. Elles n'ont aucun droit.
- les métèques. Il s'agit des étrangers, ils sont libres.
- les esclaves. Ils sont au service des citoyens.

Revenons aux citoyens:

Ils sont répartis en quatre classes selon leurs revenus. Chaque citoyen appartient à une tribu.

Le citoyen a des <u>droits</u>:

- celui de participer à la vie politique
- celui de posséder de la terre.

Mais il a aussi des devoirs :

- il doit défendre la cité.
- il doit prendre part aux fêtes religieuses.
- il doit participer aux dépenses de la cité s'il est riche.
- il peut être désigné (par tirage au sort) comme juge au tribunal du peuple- l'Héliée-. Si le citoyen manque à ses devoirs ou met la démocratie en danger, il peut être exilé, c'est <u>l'ostracisme</u>.

III L'organisation de la démocratie

Sous la démocratie athénienne, les décisions sont prises par les citoyens.

Cette démocratie est cependant limitée car les femmes, les métèques et les esclaves n'y participent pas.

Les Athéniens, en inventant la démocratie, ont découvert en même temps la science politique. Le système qu'ils ont imaginé et qui va fonctionner pendant plus de 150 ans comporte trois assemblées :

L'Ecclesia. C'est l'Assemblée du peuple. Elle réunit tous les citoyens. Elle est souveraine. Son rôle est de voter les lois, de décider de faire la guerre ou la paix, de tirer au sort les membres de la Boulê ou de l'Héliée. Elle élit également les stratèges.



<u>La Pnyx</u>, lieu de réunion de l'Assemblée des citoyens.

• La Boulê ou Conseil de la cité est composée de 500 membres (les Bouleutes) tirés au sort pour une année. Elle prépare les réunions de l'Ecclesia, contrôle la régularité de son fonctionnement.



<u>Le Bouleuterion</u>, siège du Conseil des Cinq-Cents.

(Photo MSM) [image: http://www.musagora.education.fr/citoyennete/citoyennetefr/presentation.htm]

 L'Héliée. C'est le tribunal du peuple. Il est composé de 6000 citoyens tirés au sort. Il rend la justice.

À côté de ces trois assemblées, nous avons le groupe des stratèges.

Ce sont des militaires tirés au sort parmi les citoyens. Ils ont pour rôle de gouverner la cité et de diriger l'armée.

Parmi les stratèges qui ont marqué l'Histoire, nous trouvons Périclès.

On appelle souvent le V° siècle "siècle de Périclès", à cause de l'influence déterminante que ce stratège eut sur le destin de sa cité à cette époque. C'est l'âge d'or de la démocratie athénienne et l'apogée de sa puissance dans le monde grec.



Périclès., stratège de 443 à 429.

Pièce de 20 drachmes de la République Hellénique (fin du XX° siècle)

[image: http://www.musagora.education.fr/citoyennete/citoyennetefr/historique-pericles.htm]

On voit que dans les trois assemblées, personne n'est élu.

L'intention est manifeste : il s'agit d'empêcher la formation d'une élite politique, au risque parfois de confier les affaires de la cité à des incompétents.

Sitographie:

http://www.musagora.education.fr/citoyennete/default.htm

http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo grece/themes/societe.htm

Extrait d'un texte grec :

ARISTOTE : liberté et démocratie (2) (Politique, 1317, b)

Ύπόθεσις μὲν οὖν τῆς δημοκρατικῆς πολιτείας ἐλευθερία (τοῦτο γὰρ λέγειν είωθασιν, ὡς ἐν μόνῃ τῇ πολιτείᾳ ταύτῃ μετέχοντας ἐλευθερίας· τούτου γὰρ στοχάζεσθαί φασι πᾶσαν δημοκρατίαν)· ἐλευθερίας δὲ εν μὲν τὸ ἐν μέρει ἄρχεσθαι καὶ ἄρχειν. Καὶ γὰρ τὸ δίκαιον τὸ δημοτικὸν τὸ ἴσον ἔχειν ἐστὶ κατὰ ἀριθμὸν ἀλλὰ μὴ κατ΄ ἀξίαν, τούτου δ΄ ὄντος τοῦ δικαίου τὸ πλῆθος ἀναγκαῖον εἶναι κύριον, καὶ ὅ τι ἄν δόξῃ τοῖς πλείοσι, τοῦτ΄ εἶναι τέλος καὶ τοῦτ΄ εἶναι τὸ δίκαιον· φασὶ γὰρ δεῖν ἴσον ἔχειν ἕκαστον τῶν πολιτῶν· ὥστε ἐν ταῖς δημοκρατίαις συμβαίνει κυριωτέρους εἶναι τοὺς ἀπόρους τῶν εὐπόρων· πλείους γάρ εἰσι, κύριον δὲ τὸ τοῖς πλείοσι δόξαν. Ἔν μὲν οὖν τῆς ἐλευθερίας σημεῖον τοῦτο, ὃν τίθενται πάντες οἱ δημοτικοὶ τῆς πολιτείας ὅρον· εν δὲ τὸ ζῆν ὡς βούλεταί τις. Τοῦτο γὰρ τῆς ἐλευθερίας ἔργον εἶναί φασιν, εἴπερ τοῦ δουλεύοντος τὸ ζῆν μὴ ὡς βούλεται. Τῆς μὲν οὖν δημοκρατίας ὅρος οὖτος δεύτερος· ἐντεῦθεν δ΄ ἐλήλυθε τὸ μὴ ἄρχεσθαι, μάλιστα μὲν ὑπὸ μηδενός, εἰ δὲ μή, κατὰ μέρος, καὶ συμβάλλεται ταύτῃ πρὸς τὴν ἐλευθερίαν τὴν κατὰ τὸ ἴσον.

Traduction:

Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté. Voilà ce que l'on a coutume de dire, sous prétexte que c'est dans ce seul régime que l'on a la liberté en partage. On dit que c'est le but de toute démocratie. Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant.

Un signe de la liberté est de conduire sa propre vie comme on l'entend. C'est là, dit-on, l'œuvre de la liberté, s'il est vrai que le propre de l'esclave est de ne pas vivre selon sa volonté. Voilà donc la seconde règle de la démocratie, d'où est venue l'idée de n'être gouverné, au mieux, par personne, ou sinon de ne l'être que chacun à son tour.